



Le 26 mars 2025

LUCIBEL LÈVE 850 K€ PAR AUGMENTATION DE CAPITAL POUR SOUTENIR SON DÉVELOPPEMENT

- Demande globale de 850 K€, représentant 79,94% de l'offre initiale
- Augmentation de capital par émission de 8 501 082 actions nouvelles
- Règlement-livraison et cotation des actions nouvelles à compter du 28 mars 2025

Lucibel, acteur de pointe des technologies de la lumière, annonce le résultat de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires d'un montant global de 850 K€ qui s'est déroulée du 25 février au 21 mars 2025 (l'« **Opération** »).

Frédéric Granotier, président fondateur et directeur général de Lucibel a commenté : « *Je remercie les actionnaires existants tout comme les nouveaux actionnaires de leur engagement et de leur confiance lors de cette opération. Cette augmentation de capital renforce notre bilan et accroît notre agilité en vue de l'atteinte de nos objectifs stratégiques.* »

À l'issue de cette augmentation de capital avec maintien du DPS, Lucibel dispose de ressources financières nouvelles pour accélérer son expansion sur ses deux verticales stratégiques à forte marge, Lumière Cosmétique et Lumière Scénographique.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a fait l'objet d'une demande globale de 8 501 082 actions au prix unitaire de 0,10 €, soit un montant total brut de 850 108,20 €, représentant près de 80 % du montant initial de l'Opération.

- La demande d'actions à titre irréductible s'est élevée à 5 144 496 actions, intégralement servie ;
- La demande d'actions à titre réductible s'est établie à 1 996 686 actions, intégralement servie ;
- La demande d'actions dans le cadre de la souscription à titre libre s'est établie à 2 359 900 actions, servie à hauteur de 1 359 900 actions.

Pour rappel, deux actionnaires minoritaires s'étaient engagés à souscrire pour 300 K€ chacun, tandis que Frédéric Granotier, s'était engagé à souscrire à hauteur de 100 K€ soit à titre personnel soit via sa holding familiale Etoile Finance.

Parallèlement, deux investisseurs s'étaient engagés à garantir l'opération pour un montant de 50 K€ chacun. Compte tenu du succès de l'opération, ces deux investisseurs n'ont pas été appelés en garantie.

Les engagements de souscription des actionnaires minoritaires et d'Etoile Finance ont été intégralement servis, pour un total de 7 000 000 d'actions nouvelles, représentant un montant de 700 000 €.

En conséquence, l'augmentation de capital est réalisée par l'émission de 8 501 082 actions nouvelles au prix de 0,10 €, soit un montant brut de 850 108,2 €, représentant 79,94 % de l'Offre initiale.

Le prix de souscription des Actions Nouvelles étant inférieur à leur valeur nominale, la libération des Actions Nouvelles sera effectuée pour partie en numéraire (à hauteur de 0,10 € par action soit 850 108,2 €) et pour l'autre partie par incorporation de réserves, précisément en utilisant un montant de 750 178,21 € prélevé sur le poste « Prime d'émission », correspondant à la différence entre la valeur nominale de l'action (soit environ 0,1882 €) et le prix de souscription des Actions Nouvelles (0,10 €).

HORIZON DE TRÉSORERIE

Compte tenu de la trésorerie disponible fin février 2025, le produit net de cette Opération permet à la société de disposer d'un horizon de trésorerie de plus de douze mois.

RÉPARTITION DU CAPITAL

À l'issue du règlement-livraison, qui aura lieu le 28 mars 2025, le capital social de Lucibel sera constitué de 33 315 123 actions, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote
F. Granotier et Etoile Finance	2 209 101	6,6%	2 209 101	6,6%
Flottant	31 106 022	93,4%	31 106 022	93,4%
TOTAL	33 315 123	100,0%	33 315 123	100,0%

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth® à Paris le même jour, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN : FR0011884378 - code mnémorique : ALUCI).

DILUTION

Incidence de l'émission sur les capitaux propres consolidés par action

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)		
	Base non diluée*	Base diluée**
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,0388	0,1276
Après émission de 8 501 082 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,0544	0,1212

* : Sur la base d'un montant de capitaux propres consolidés de 963 K€ au 30/06/2024

** A la date du présent communiqué il existe 3 361 500 BSPCE et 56 000 actions gratuites non attribuées définitivement en circulation.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

Participation de l'actionnaire (en %)		
	Base non diluée*	Base diluée*
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%	0,88%
Après émission de 8 501 082 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,74%	0,68%

* A la date du présent communiqué il existe 3 361 500 BSPCE et 56 000 actions gratuites non attribuées définitivement en circulation.

CADRE JURIDIQUE DE L'OFFRE

Faisant usage de la délégation conférée par la 11^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 juin 2024, le Conseil d'administration de Lucibel a, lors de sa séance du 14 février 2025, approuvé le principe d'une augmentation de capital réalisée avec maintien du DPS et en a défini les modalités.

AVERTISSEMENT

En application des dispositions de l'article L.411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF »), l'Augmentation de Capital ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

Un avis aux actionnaires relatif à la présente opération a été publié le 19 février 2025 au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

PROCHAINE PUBLICATION

Les comptes annuels et le rapport financier 2024 seront publiés le 30 avril 2025 après Bourse.

À propos de Lucibel

Fondée en 2009 par Frédéric Granotier, LUCIBEL est une société française spécialisée dans les technologies de la lumière. L'entreprise conçoit, développe et fabrique des applications et dispositifs lumineux à destination des mondes du luxe, de l'art et du beau. L'expertise du Groupe se déploie sur deux verticales d'excellence : la Lumière Scénographique, au service d'expériences distinctives, et la Lumière Cosmétique, au service de la beauté et du bien-être. Entreprise d'innovation, LUCIBEL dédie environ 20% de ses effectifs à la Recherche & Développement. Basé au Houlme, dans la région de Rouen, le Groupe dispose également d'un site de production situé à Montreuil (Île-de-France).

www.lucibel.com

www.lucibelleparis.com



Libellé : Lucibel
Code ISIN : FR0011884378
Mnémonique : ALUCI
Nombre d'actions ordinaires composant le capital social : 24 814 041 actions



Contact Lucibel - Relations actionnaires

Séverine Jacquet – Directrice financière
severine.jacquet@lucibel.com / +33 (0)1 80 03 16 70

Contact presse

Florian Langlais
florian.langlais@orson.ai / +33 (0)6 38 44 72 20

AUTHENTIFIÉ PAR



SECURITY MASTER Footprint
www.security-master-footprint.com

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la société Lucibel ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'achat d'actions de la société Lucibel peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La société Lucibel n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société Lucibel d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société Lucibel n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société Lucibel n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.